

SESSIONS 2009/10

. **Public visé** : la formation est ouverte à tous les professionnels du secteur sanitaire et social justifiant d'un niveau III de formation et de trois années d'expérience professionnelle ainsi qu'aux Maîtres d'Apprentissage.

. **Durée de la formation** : La durée de la formation est de 120 heures réalisées par regroupements mensuels de 3 ou 4 jours.

. **Validation de la formation** : La formation sera validée par l'écriture et la soutenance d'un projet tutoral. Un temps de présence obligatoire de 80% est exigé.

. **Lieu** : La formation se déroule sur Toulouse ou peut être délocalisée (conditions d'accueil de la formation à examiner).

. **Effectif** : La formation s'ouvre à partir de 11 inscrits (conventions signées) pour un effectif maximum de 15 stagiaires.

. **Coût de la formation** : 1 380 €

. **Numéro d'activité** : 73 75 0000 631

. **Numéro d'agrément UNIFAF** : TR12/01

. **Inscriptions :**

Plateforme Régionale des Formations Tutorales

Croix-Rouge française

I.R.F.S.S. pôle Social – bâtiment E

71 chemin des Capelles – 31300 TOULOUSE

Fax 05.61.31.56.04

Secrétariat de la Plateforme : **Mme Sylviane ALLAIN**

05 61 31 56 87 / s.allain@croix-rouge-irfss.com

Coordination pédagogique : **Mr Thierry GUTHAPFEL**

05 61 31 56 79 / t.guthapfel@croix-rouge-irfss.com

SESSIONS 2009/10

Plateforme Régionale des Formations Tutorales

FORMATIONS DE **FORMATEUR REFERENT DE SITE QUALIFIANT** ET DE **MAITRE D'APPRENTISSAGE**

ouvertes aux professionnels du champ sanitaire et social justifiant de trois années d'expérience et d'un diplôme de niveau III, et aux professionnels accompagnant des apprentis.

Les réformes des formations sanitaires et sociales attribuent aux établissements l'appellation de « site qualifiant » et considèrent les lieux de pratiques professionnelles comme participant à la formation et à l'évaluation de certains domaines de compétences des référentiels de formation.

Les établissements doivent alors identifier un « formateur référent » dont le rôle consiste à mobiliser et à coordonner les ressources de l'établissement pour « participer à l'acquisition de compétences dans au moins un des registres du référentiel du diplôme concerné ». C'est lui qui est garant de l'élaboration d'un « parcours apprenant » en interne et instaure un partenariat avec les écoles nécessaire à la mise en œuvre de l'alternance.

Même si son accompagnement le place dans une relation privilégiée avec l'apprenti, l'approche collective du tutorat et la participation accrue à l'évaluation des compétences rapprochent le maître d'apprentissage du formateur référent. C'est cette proximité de fonctions qui permet d'associer la formation des maîtres d'apprentissage à celle des formateurs référents.

La finalité de cette formation consiste à écrire un projet conçu comme un guide méthodologique qui permettra de répondre aux exigences des réformes et d'organiser les modalités du tutorat.



FINALITES -----

Cette formation poursuit comme finalités :

- de participer au développement et à la mise en oeuvre des rôles de formateur référent et de maître d'apprentissage ;
- de doter les participants d'outils méthodologiques et pédagogiques pour exercer leur rôle.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES -----

A l'issue de la formation, les professionnels formés devront être capables :

- de formaliser un parcours de formation au sein de l'établissement en lien avec les attentes des référentiels de formation et de certification ;
- de mobiliser et d'animer une organisation et ses ressources autour de ce parcours ;
- de développer la pédagogie de l'alternance en lien avec les centres de formation ;
- d'évaluer et de rendre compte de la mise en oeuvre du tutorat.

Dans cette perspective, la formation visera :

- une bonne connaissance des textes et référentiels ;
- l'acquisition d'une méthodologie d'accompagnement tutoral ;
- l'acquisition de compétences tutorales de coordination et d'évaluation.

MODALITES PEDAGOGIQUES -----

La formation met en perspective :

- des apports théoriques et méthodologiques
- des temps d'échanges autour des expériences tutorales
- des ateliers consacrés à l'écriture du projet.

CONTENUS DE LA FORMATION

La formation de Formateur Référent de Site Qualifiant et de Maître d'Apprentissage se décline en quatre modules à partir desquels sont définis les temps de formation.

M 1 Le tutorat

Pour les rôles de Formateur Référent de Site Qualifiant et de Maître d'Apprentissage, le tutorat doit sortir de ses représentations historiques de transmission pour s'intéresser à des fonctions de médiation, de coordination et d'évaluation situées aux niveaux du tuteur et de l'organisation dans laquelle il se met en place.

M 2 L'évaluation

Mettre en oeuvre un parcours d'accompagnement tutoral, répondre à la prescription des référentiels, mesurer les modalités tutorales et la mobilisation de l'organisation, obligent le référent et le maître à identifier les enjeux de cette fonction d'évaluation.

La construction d'outils pour évaluer les compétences du stagiaire et celles de l'organisation à être apprenante doit aussi aider les participants à exercer pleinement cette fonction.

M 3 Acteur du dispositif de formation

Le Formateur Référent et le Maître d'apprentissage sont identifiés comme des acteurs des dispositifs de formation. Ils doivent alors connaître le dispositif de formation auquel ils participent, s'y repérer dans une logique d'alternance et donc de partenariat pédagogique avec les centres de formation, y être acteur.

M 4 L'organisation

La mise en oeuvre du tutorat nécessite l'identification et la mobilisation de ressources ainsi que l'appréhension des contraintes liées à l'organisation.

Ce sont ces deux fonctions premières qui permettront d'organiser et de mettre en oeuvre un parcours de formation constitués de situations de travail sources d'apprentissages et participer ainsi à rendre « l'organisation apprenante ».